



Commune de Romanel-sur-Lausanne

Contrôle des habitants



Documents à remettre lors de l'inscription au Contrôle des habitants

Ressortissants suisses

Prise de domicile principal

Célibataire**

- Acte d'origine ou certificat individuel d'état civil (établi depuis moins de 6 mois)*
- Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- Formulaire d'arrivée complété et signé

Personne séparée, veuve ou divorcée

- Certificat de famille avec mention de l'état civil*
- Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- Jugement de divorce / séparation
- Formulaire d'arrivée complété et signé

Couple marié (avec ou sans enfant)

- Certificat de famille suisse*
- Bail à loyer
- Formulaire d'arrivée complété et signé

Taxe communale CHF 20.-- par adulte

Prise de domicile secondaire**

- Attestation de domicile délivrée par le service des habitants de votre domicile principal
- Carte d'identité ou passeport suisse
- Bail à loyer ou attestation du logeur avec bail à loyer ou acte d'achat
- Formulaire d'arrivée complété et signé

Taxe communale CHF 20.-- par adulte

Le Service du Contrôle des habitants se réserve le droit de demander des documents supplémentaires lors de l'inscription selon la situation familiale.

***Arrivée d'une autre commune vaudoise, la carte d'identité suisse ou le passeport suisse remplace l'acte d'origine ou le certificat de famille**

****Pour les mineurs, accord écrit du représentant légal avec copie de sa pièce d'identité**

Contrôle des habitants, chemin du Village 24, 1032 Romanel-sur-Lausanne

021 641 28 01, habitants@romanel-sur-lausanne.ch